

LE DROIT DE MUTER

Une crise d'attractivité savamment orchestrée

Malgré la prolongation pour la troisième année consécutive de la période d'inscription aux concours, le nombre d'inscrit·es continue de baisser de manière alarmante : -4% par rapport à la session 2024, avec 2848 candidat·es en moins pour la session 2025. La baisse du nombre de postes ouverts aux concours (-33% aux CAPES externes entre 2017 et 2024), l'opacité de l'affectation des lauréat·es en académie, le stage à temps plein accélèrent cette désaffectation pour les concours. Dégradation des conditions de travail, absence d'une réelle revalorisation salariale : les politiques menées sont incontestablement responsables de la crise de l'attractivité, qui s'accroît.

Rentrée 2024 : 1 294 postes vacants après le mouvement !

36% des 3592 postes offerts au mouvement (hors ZR et mouvement spécifique) sont donc restés vacants, notamment en technologie, en sciences physiques, en économie-gestion, lourdement déficitaires, ainsi que dans la plus grande partie des disciplines professionnelles. Ce problème n'est désormais plus lié à l'Éducation prioritaire (4 vacants en REP+ sur les 80 proposés).

Aveuglement de l'Administration, ou volonté d'enfumage : le Rectorat met toujours en avant un taux dit « de

satisfaction » élevé pour les néo-titulaires (81,8%), qui ne tient en réalité qu'à la pénurie d'enseignant·es, CPE et PsyEN. Il maquille ainsi la dégradation pourtant avérée des conditions de travail : HSA imposées, charge de travail alourdie, qualité des affectations dégradée, avec une multiplication des compléments de service.

Plutôt que de répondre à l'urgence et d'améliorer les conditions d'exercice, le Rectorat a tenté cette année d'imposer plus de flexibilité, en proposant de transformer les zones de remplacement infra-départementales qui subsistaient en anglais, EPS, histoire-géographie et lettres modernes en zones départementales ! La résistance et les arguments des élu·es FSU ont heureusement permis que l'Administration renonce, pour cette année, à cette idée.

Les conditions pour les participant·es au mouvement sont elles aussi encore dégradées : par la nouvelle contrainte imposée par le Ministère pour bénéficier d'un rapprochement de conjoint·e en étant pacsé·e (voir p. 19), mais aussi une nouvelle fois par un calendrier excessivement précipité, et toutes les erreurs qui peuvent en résulter. Une obstination irresponsable de l'Administration !

Le Rectorat poursuit aussi sa stratégie de profilage massif des postes, dangereuse pour nos droits statutaires (recrutement local, absence de barème, critères opaques

puisqu'ils seuls 34% de ces postes requièrent une certification) et inefficace : dans l'académie, sur les 279 postes spécifiques académiques proposés au mouvement en 2024, 206 postes sont restés vacants.

Rentrée 2025 : chaos et incertitudes !

La rentrée 2025 se prépare dans des conditions inédites : du fait du décalage d'un mois des instances académique et départementales examinant les moyens en heures pour la rentrée 2025 (DGH), les conseils d'administration ont dû être décalés d'autant. Dans ce contexte particulier, le maintien coûte que coûte début juin de la publication des résultats, risque plus que jamais de générer des erreurs (sur les barèmes, les affectations, la réalité des postes au mouvement...).

En collège, malgré l'annulation par le conseil d'État de l'arrêté instaurant les groupes de niveau, le ministère persiste à vouloir les maintenir en 6ème et en 5ème. La FSU continue d'exiger le retrait pur et simple du « choc des savoirs » ségrégatifs et des moyens supplémentaires pour réduire partout les effectifs par classe, seul remède efficace à la difficulté scolaire.



L'action des élu·es SNES-FSU, SNEP-FSU et SNUEP-FSU

La loi dite de « Transformation de la Fonction publique » promulguée le 6 août 2019 fait voler en éclat les garanties statutaires et le paritarisme, qui permettaient jusqu'alors à nos élu·es d'exercer un contrôle sur les affectations, d'en assurer la transparence, tout en luttant contre les passe-droits et l'arbitraire et de mettre en œuvre en CAPA nos revendications en matière de carrière, de gestion et de règles du mouvement.

Les élu·es FSU continuent à exiger transparence et équité de traitement pour chacun·e et pour l'ensemble de la Profession.

La remise en cause des compétences des instances paritaires en matière de mutation ne permet plus désormais la vérification des barèmes et des affectations de chaque participant·e au mouvement, syndiqué·e ou non. Cependant nos élu·es, fort·es de leur

expérience, sont toujours aux côtés des collègues.

Contactez-nous, consultez nos articles en ligne et participez à nos nombreux stages et réunions ! Dans ce contexte très préoccupant pour l'avenir de la Fonction publique et des droits des personnels, il importe, plus que jamais, de connaître ses droits et de les défendre avec les syndicats de la FSU.

